

AURILLAC AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 15 JANVIER 2026

La séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de M. Pierre MATHONIER, Président d'Aurillac Agglomération.

ORDRE DU JOUR

A- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

B- PRESENCES/ ABSENCES/ PROCURATIONS

C- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

D- POINT SUR L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET – PHOTOVOLTAIQUE SUR LE SITE DE TRONQUIERES

E- ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS

GROUPE A

FINANCES

N° 1: Transfert comptable des comptes 237 et 238 du Budget Principal

N° 2: Subvention 2026 au Comité des Œuvres Sociales du Pays Vert

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N° 3: Demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Adour- Garonne pour la mise en œuvre d'actions du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) du Bassin d'Aurillac concernant le développement de filières bas niveau d'impact en protéines végétales

TRANSPORTS

N° 4: Modification du règlement du transport pour les personnes à mobilité réduite (TPMR)

URBANISME ET HABITAT

N° 5: Avenant n°3 à la convention de mise en place d'un service unifié avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne - Instruction des Autorisations du Droit des Sols

ADMINISTRATION GENERALE

N° 6: Dissolution - Liquidation Réseau Association ESTELLE SUD MASSIF CENTRAL - Affectation du boni de liquidation

N° 7: Structuration de la compétence GEMAPI à l'échelle du Bassin versant de la Truyère – Approbation du périmètre d'intervention et du projet de statuts du futur Syndicat Mixte du Bassin versant de la Truyère (EPAGE Truyère) (confirme la délibération n°DEL-2025-077 du 24 juin 2025 portant sur le même objet)

GROUPE B**FINANCES**

N° 8 : DOB précédé de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 et du rapport 2025 sur la situation en matière de Développement Durable

TRANSPORTS

N° 9 : Règlement transport à la demande

ADMINISTRATION GENERALE

N° 10 : Motion de soutien aux Missions Locales

F- DÉCISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL DEPUIS LA SÉANCE PRECEDENTE

G- QUESTIONS DIVERSES

M. LE PRESIDENT- Bonsoir à tous, je vous propose que l'on débute ce Conseil Communautaire.

APPEL DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Nous allons procéder à l'appel.

Yves ALEXANDRE : présent

Catherine AMALRIC : absente

Ginette APCHIN : présente

Michel BAISSAC : présent

Jean-François BARRIER : présent

Yvette BASTID : présente

Elisa BASTIDE : absente, représentée par Isabelle LANTUEJOUL

Jamal BELAIDI : absent

Patricia BENITO : absente, représentée par Jean-Luc DONEYS

Bernard BERTHELIER : présent

Hubert BONHOMMET : absent

Vanessa BONNEFOY : absente, représentée par Claudine FLEY

Nadine BRUEL : présente

Elise BRUGIERE : absente, représentée par Stéphane FRÉCHOU

Michel COSNIER : présent

Philippe COUDERC : présent

Alain COUDON : présent

Thierry CRUEGHE : absent, représenté par Jean-Michel FAUBLADIER

Charly DELAMAIDE : absent

Stéphanie DELORME : absente, représentée par Jean-Luc LENTIER

Géraud DELPUECH : absent

Aurélie DEMOULIN : absente, représentée par Sébastien PRAT

Jean-Luc DONEYS : présent

Louis ESTEVES : présent

Philippe FABRE : présent

Dominique FABREGUES : présent

Jean-Michel FAUBLADIER : présent

Claudine FLEY : présente

Daniel FLORY : présent

Stéphane FRÉCHOU : présent

Christian FRICOT : présent
 Cécile GANE : présente
 Nathalie GARDES : présente
 Bernadette GINEZ : absente, représentée par Dominique LAVIGNE
 Frédéric GODBARGE : absent, représenté par Louis ESTEVES
 Mireille LABORIE : absente, représentée par Christian FRICOT
 Sylvie LACHAIZE : présente
 Evelyne LADRAS : présente
 Isabelle LANTUÉJOUL : présente
 Dominique LAVIGNE : présente
 Jean-Luc LENTIER : présent
 David LOPEZ : absent, représenté par Julien VIDALINC
 Philippe MARIOU : présent
 Jacqueline MARTINEZ-SÉVERAC : présente
 Angélique MARTINS : présente
 Pierre MATHONIER : présent
 Magali MAUREL : présente
 Philippe MAURS : présent
 Chloé MOLES : absente
 Maryline MONTEILLET : présente
 Maxime MURATET : absent
 Jean-Paul NICOLAS : absent
 Christophe PESTRINAUX : présent
 Jean-Pierre PICARD : présent
 Christian POULHES : présent
 Gérard PRADAL : présent
 Sébastien PRAT : présent
 Jean-Louis PRAX : présent
 Jean-François RODIER : présent
 Valérie RUEDA : absente, représentée par Pierre MATHONIER
 Guy SENAUD : présent
 Philippe SENAUD : présent
 Frédéric SERAGER : présent
 Nicole SOULENO-COUSSAIN : absente, représentée par Bernard BERTHELIER
 Jean-Luc TOURLAN : absent
 Jean-Louis VIDAL : absent
 Julien VIDALINC : présent
 Véronique VISY : présente

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Christian POULHES est désigné secrétaire de séance puisqu'il faut signer toutes les délibérations.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} décembre 2025

M. LE PRÉSIDENT- Sur le procès-verbal de la séance précédente, y a-t-il des observations ? Non.
Donc je considère qu'il est approuvé.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT- Dans les propos liminaires, j'avais quelques communications, mais comme demain nous avons les vœux d'Aurillac Agglo, j'aurai plus de sujets dans mon discours. On a donc réduit à l'essentiel.

Je voulais faire le point sur les dernières actualités depuis le précédent Conseil, en voulant souligner et remercier la qualité des prestations des équipes d'Aurillac Agglo et de la ville d'Aurillac, pour avoir permis que le terrain du Stade Jean Alric puisse être praticable lors du dernier match à domicile, dans des conditions météorologiques dantesques. Le terrain a été praticable, avec de fortes dépenses pour le rendre praticable. Je tiens à exprimer au nom du Conseil Communautaire les remerciements à la fois aux équipes de l'Agglo et particulièrement à l'équipe d'Edouard MULOT et aux équipes d'entretien de cet espace de la ville d'Aurillac parce que je pense qu'ils ont mouillé la chemise au sens propre et au sens figuré et surtout pendant 10 jours avec des rappels pour pouvoir jouer ce match. L'état de la pelouse était catastrophique mais on a pu faire face même si ça interroge quand même sur les dépenses qui ont été mises en œuvre pour rendre ce match jouable.

L'évolution du périmètre de la prime « sortie de vacance » des logements : c'était une demande qui avait été faite pour répondre à une difficulté d'une aide particulière pour le milieu urbain. La commune d'Arpajon-sur-Cère et la commune d'Aurillac n'étaient pas éligibles à cette prime « sortie de vacance », qui est de 5 000 euros quand même pour les propriétaires qui, justement, réalisent cette sortie de vacance. Cette anomalie, avec cette absence d'équité territoriale, a été résolue puisque nous avons obtenu que cette prime de sortie de vacance des logements soit bien sur tout le territoire d'Aurillac Agglo.

La fréquentation de la ligne aérienne : encore un point puisque l'année est finie. Nous avons eu 23 878 passagers en 2025 contre 24 907 passagers en 2024, donc une baisse de 1 029 passagers. Mais le point positif, c'est que, bien évidemment, le taux de fréquentation a augmenté, puisqu'il y a eu moins de vols en ayant supprimé deux rotations de milieu de journée et surtout, les chiffres se sont stabilisés sur le quatrième trimestre. La baisse était plutôt dans les trimestres précédents, puisqu'en fin d'année, nous avons le même résultat que l'année d'avant. Ça montre quand même l'importance de cette ligne aérienne et ça confirme aussi que ce n'est pas pour des raisons de confort mais c'est bien pour leur utilisation professionnelle et peut-être familiale que les voyageurs prennent l'avion. Et en ayant une offre moindre, on n'a pas pour autant eu la dégradation sur le quatrième trimestre qu'on aurait pu subir.

Chalair va lancer une opération de promotion de billets à 75 euros pour un aller simple, du 8 février au 3 mai. Une campagne de communication qui va couvrir les affiches et les médias journaux. Voilà ce que je voulais dire sur la ligne aérienne.

Stéphane FRECHOU va nous présenter peut-être l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur le parc photovoltaïque du site de Tronquières, puisque c'était un appel à manifestation d'intérêt avec plusieurs critères, et Stéphane va nous les présenter.

S. FRECHOU- Oui, merci M. le Président. On a fait un Appel à Manifestation d'Intérêt qui va se clôturer dans les prochains jours. Les candidats vont recevoir les courriers leur indiquant s'ils sont ou pas retenus. On ne va pas ce soir, à ce stade, vous indiquer qui a été retenu par la Commission, mais on va vous expliquer toute la genèse et quels sont les critères qui ont été déployés.

Le contexte : pourquoi lancer un AMI photovoltaïque ? vous le savez, on est engagé par un plan climat. On a pris aussi l'engagement, en début de mandature, de développer les énergies renouvelables, dont le photovoltaïque, avec des projets d'autoconsommation. Le site concerné est un site dégradé, puisque c'est l'ancien centre d'enfouissement technique de Tronquières, à côté de l'aéroport. L'idée, c'était de ne pas gérer ce parc en régie et de trouver un partenaire

pour installer des panneaux au sol et réutiliser cet espace qui nous coûtait de l'argent (20 000 euros d'entretien par an) pour faire de la production d'énergie, le valoriser et in fine pouvoir en retirer quelques royalties.

Sur le site étudié, il y a trois parcelles, qui sont bien différentes, puisqu'il y a une toute petite parcelle d'environ un demi-hectare en haut qui est soumise à l'AVAP, ça veut dire très clairement qu'on ne fera rien sur cette parcelle-là. Elle est en proximité du centre-ville et du rond-point de l'aéroport. Il y a une partie au sud qui est boisée, qui fait 2,6 hectares, qui elle aussi risque de ne pas être concernée par le projet très probablement parce qu'il y a des enjeux de biodiversité et notamment des espèces qui y nichent. Il reste la partie centrale qui fait presque 11,5 hectares, c'est l'ancienne décharge au sens strict qui est toujours en post exploitation. Cela veut dire qu'on gère aussi quelques productions de gaz qui restent de temps en temps productifs.

Les thématiques et les critères sur lesquels nous avons collectivement tranché : il y a la création d'un parcours pédagogique pédestre et peut-être pour toutes les mobilités douces en liaison piétonnière (en tout cas entre Arpajon et Aurillac), l'intégration des entreprises locales à toutes les phases du projet, une démarche participative avec à la fois les riverains mais aussi les personnes qui seraient intéressées par le projet, par le biais de réunions publiques, de visites, d'ateliers thématiques, une démarche environnementale vertueuse parce qu'on est sur un site dégradé de stockage de déchets. Il faut que cela reste accessible et qu'on puisse continuer à gérer ce site-là tranquillement et qu'on ait un bilan carbone positif au global à la fois dans le sens des préconisations du PCAET mais aussi dans le sens de la décarbonation de notre aéroport. Et puis on souhaite aussi offrir à nos ressortissants la possibilité de pouvoir placer de l'argent et que le capital puisse être ouvert au financement participatif.

11 hectares, ça fait environ 16 000 panneaux solaires qui pourront être posés pour une production d'11,5 MWc, et c'est l'équivalent en gros de la consommation électrique de 2 400 foyers, ce n'est pas rien, c'est presque 5 000 habitants de notre Agglomération pour une durée d'exploitation qui va varier entre 30 et 40 ans. Et la première production électrique, on l'espère, en 2030.

Côté recettes, ce sont des estimations minimales, on sera probablement au-dessus, mais on reste prudent. Ce qu'on vous dit aujourd'hui, c'est le minimum, c'est quasiment garanti, ça fait 200 000 euros de recettes par an pour l'Agglo, et puis des retombées fiscales pour Arpajon et pour Aurillac, à peu près de 16 000 euros. Et en période de raréfaction d'argent public, ce n'est pas forcément une mauvaise nouvelle.

C'était pour vous faire un point. Le processus est arrivé à son terme, les entreprises qui sont arrivées jusqu'à la phase finale, si l'on peut dire, recevront un courrier très prochainement pour savoir qui est retenu. Et puis très rapidement on signera le bail emphytéotique avant la fin du mois de février.

M. LE PRESIDENT- Un projet qui est important pour notre Collectivité puisque ça représente quand même 11 hectares de production photovoltaïque.

S. FRECHOU- Oui, et puis c'est surtout un site dont on ne savait pas quoi faire d'autre, clairement. On n'allait pas pouvoir produire quelque alimentation que ce fût, on ne pouvait pas non plus le transformer en parking, donc de toute façon, c'est une sortie plus que positive de gestion de l'ancienne décharge.

M. LE PRESIDENT- Pas de questions ou de points soulevés. D'accord, je pense que la décision sera prise dans les semaines qui viennent, voire très rapidement. Ce sera ma signature, puisque c'est la signature d'un bail, il n'y a pas d'autres formalismes.

Dans les dates à retenir en janvier : il y aura demain soir à la Vidalie, la soirée des vœux de l'Agglo, à 19h. La présentation des vœux au monde économique le 22 janvier, je l'ai dit tout à

l'heure. Le prochain et dernier Conseil Communautaire aura lieu le 23 février avec le vote du budget à 18h30. Et le Conseil d'Installation, après les élections, est prévu le 21 avril 2026.

Je dois préciser que l'exécutif actuel (vice-présidents, conseillers délégués) est en place jusqu'à cette date-là, quel que soit le résultat des élections municipales. Pour les présidents de SPL et de SEM, ils sont quant à eux en fonction, jusqu'au prochain Conseil d'Administration, qui suivra la désignation des représentants de la Collectivité au sein de ces instances. Il en sera de même pour le Syndicat Mixte du SCoT BACC. C'est une information importante de notre engagement qui va bien après les élections, même pour ceux qui ne seront plus élus.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

M. LE PRESIDENT- Les délibérations du groupe A.

En Finances :

- La délibération n° 1 : Transfert comptable des comptes 237 et 238 du Budget Principal
- La délibération n° 2 : Subvention 2026 au Comité des Œuvres Sociales du Pays Vert

Pour le Développement Economique et l'Enseignement Supérieur :

- La délibération n° 3 : Demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Adour- Garonne pour la mise en œuvre d'actions du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) du Bassin d'Aurillac concernant le développement de filières bas niveau d'impact en protéines végétales

En ce qui concerne les Transports :

- La délibération n° 4 : Modification du règlement du transport pour les personnes à mobilité réduite (TPMR)

Pour l'Urbanisme et l'Habitat :

- La délibération n° 5 : Avenant n°3 à la convention de mise en place d'un service unifié avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne - Instruction des Autorisations du Droit des Sols

En ce qui concerne l'Administration Générale :

- La délibération n° 6 : Dissolution - Liquidation Réseau Association ESTELLE SUD MASSIF CENTRAL
- Affectation du boni de liquidation
- La délibération n° 7 : Structuration de la compétence GEMAPI à l'échelle du Bassin versant de la Truyère – Approbation du périmètre d'intervention et du projet de statuts du futur Syndicat Mixte du Bassin versant de la Truyère (EPAGE Truyère) (confirme la délibération n°DEL-2025-077 du 24 juin 2025 portant sur le même objet)

M. LE PRESIDENT- La délibération n° 7 est remise sur table car elle a été modifiée. On est très peu concerné. C'est la Vallée du Goul qui nous rattache à cette structure, à ce futur Syndicat Mixte, mais on n'a qu'un strapontin et on est très peu engagés.

Ce sont les délibérations que nous avons mises en groupe A. Y a-t-il des interrogations ou des questions ? Pas de questions ? Non.

Je sou mets ces délibérations au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

Les délibérations du groupe A sont adoptées à l'unanimité.

Je vous remercie.

Nous allons commencer avec la première délibération du groupe B, le DOB, et c'est moi qui vais intervenir sur ce sujet.

DÉLIBÉRATION N° 8 : FINANCES / DOB PRECEDE DE LA PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 ET DU RAPPORT 2025 SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Monsieur LE PRESIDENT

(Présentation de documents sur écran)

M. LE PRESIDENT- Ce DOB, c'est le dernier de la mandature, avec un certain nombre d'éléments qui sont, je dirais, des coups partis, puisque la prochaine équipe aura bien évidemment à construire un Projet de Territoire. Mais dans le cadre de notre Projet de Territoire, nous avons initié des opérations qui vont se dérouler sur 2026 voire 2027.

LES DONNEES GENERALES

Les éléments généraux, c'est comme d'habitude : l'inflation estimée à 1,7% en France en 2026. Le taux de croissance annoncé est finalement de 1%, et notre taux de chômage, le Cantal brille par son faible taux de chômage puisque nous avons très peu de chômeurs et donc nous sommes proches du plein emploi sur le Cantal et donc de 4,4%.

Sur les cofinancements, les contractualisations : on peut faire maintenant le point des cofinancements prévus ou réalisés sur cette mandature : le FEDER, nous n'avons eu aucun fonds européen, Aurillac Agglo en tout cas, sur l'axe 8. Le Contrat Ruralité a été transformé en CRTE, nous avons eu 3 millions d'euros de l'Etat dans le cadre du CRTE, sous la forme de DSIL ou de DETR. Nous avons encore 3 dossiers qui vont être soumis à approbation quand la loi de finances sera votée, puisque nous avons à la fois le dossier de la pelouse Jean Alric, nous avons les terrains familiaux et puis le troisième dossier, ce sont les caméras vidéo pour un montant un peu plus léger. On devrait arriver à 3,5 millions d'euros de soutien de l'État sur cette mandature. Le CPER : aucune opération pour Aurillac Agglomération n'a été inscrite dans le cadre du CPER comme dans le Contrat Région. Et quant au Contrat Cantal Développement, nous avons précédemment une enveloppe de 2,6 millions d'euros, cette enveloppe a été reportée, mais dispatchée sur Aurillac Agglo pour 1,53 millions d'euros, et le 1,1 million d'euros restant sur différentes communes. Et puis, le plus gros soutien financier de cette mandature, ça a été l'Agence de l'Eau, avec un soutien important de 19 millions, notamment sur la STEP Souleyrie, qui a été un des gros dossiers de cette mandature.

Sur les partenariats territoriaux, nous avons progressé sur le SCoT BACC, puisque, que ce soit Carladès ou Châtaigneraie, nous avons eu des relations très constructives, qui nous ont permis à la fois de répondre aux obligations légales du SCoT, notamment en matière de documents d'urbanisme, de PCAET, mais aussi un inter-SCOT qui a permis d'avancer sur des compétences qu'on n'avait pas nécessairement à mettre dans le SCoT. Mais notre parfaite collaboration nous a invité à avoir une vision prospective et surtout une vision coordonnée de sujets qui pouvaient se discuter à l'échelle du bassin de vie. Et ce SCoT BACC correspond bien à la dimension bassin de vie pour l'essentiel. Cela correspond à : 85 communes, un centre urbain Aurillac-Arpajon qui est rentré dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, et puis sur les communes du SCoT, nous avons eu 11 Petites Villes de Demain, pôles de centralité, qui ont été considérées comme faisant partie du maillage territorial nécessaire à la construction de la structuration politique du territoire.

Sur l'évolution des masses financières, alors là ce sont les comptes administratifs, évidemment l'année 2025 est prévisionnelle, mais quelques observations sur ces comptes administratifs. Ce sont les comptes réels et avec les différents budgets annexes qui constituent la Communauté d'Agglomération.

Sur les recettes, nous avons eu, là aussi, les recettes prévisionnelles, 67,7 millions d'euros, donc une progression de ces recettes de 200 000 euros par rapport à 2024.

Sur les dépenses, nous avons eu à peu près le même niveau de dépenses, 57,7 millions d'euros en 2024, comme en 2025, ce qui nous a permis d'avoir en 2024 un autofinancement de 9,8 millions d'euros, et en 2025, un autofinancement prévisionnel de 10 millions d'euros. Vous avez plusieurs années qui sont représentées. Cet autofinancement, nous l'avons utilisé et beaucoup utilisé dans le cadre de ce mandat, puisque nous avons la satisfaction d'avoir mené des projets d'investissement sur ce mandat de 161 millions d'euros, qui ont eu un impact bien évidemment sur l'économie locale avec un investissement de 3 000 euros par habitant. Vous avez la décomposition des secteurs qui ont été concernés : le budget principal avec plusieurs dépenses qui sont rattachées à ce budget principal, il y a la participation à l'événementiel, ce sont des charges de fonctionnement, mais pour nous ce sont des investissements récurrents, que ce soit la participation à ECLAT, la participation aux Goudots, la participation à l'UTPMA. Nous avons eu aussi une participation sur le Pôle d'Echange Intermodal, 16 millions d'euros, qui est la grosse dépense, c'est pour ça qu'on a mis cette vignette, pour rappeler que cette dépense a porté sur ce mandat, de façon significative. Et puis après, il y a toutes les dépenses, que ce soit le renouvellement de matériel, les participations aux fonds de concours des communes et d'Aurillac, de toutes ces participations aussi au budget d'investissement des budgets annexes, qui représentent quand même 66 millions. Sur les TDMA, en vert, ce sont essentiellement les colonnes et le renouvellement des colonnes mais aussi du matériel roulant, et ça représente 12 millions d'euros sur ces opérations. Sur les campings, c'est 4 millions d'euros, le gros dossier de la mandature, c'était le camping de l'Ombrade, mais il y a eu bien évidemment d'autres travaux dans tous les campings. Sur l'eau, 16,5 millions d'euros, on a mis en vignette le réservoir de Coissy, puisque ça a été sur ce mandat une réalisation importante, l'étanchéité de cette cathédrale souterraine qui accueille un nombre important de mètres cubes qui correspond à peu près à trois journées de consommation. Sur le Centre Aquatique, là, ce sont essentiellement les travaux des ombrières, plus quelques aménagements. L'assainissement, le gros dossier, qui est la STEP Souleyrie, qui a représenté plus de 40 millions d'euros, donc un gros morceau de nos investissements. Et sur le transport urbain, ça a été essentiellement des bus, des renouvellements de matériel roulant.

Sur les investissements réalisés : vous avez par rubrique une présentation colorée, souhait très fort du premier Vice-Président, pour faire apparaître les trois axes du Projet de Territoire :

En rouge, l'activité économique avec le soutien aux entreprises, l'Aéroport et le Tourisme qui sont les compétences majeures de la Communauté d'Agglomération et vous avez la ventilation des 12,6 millions d'euros concernés par cet axe.

Le développement durable, en vert, avec le cadre de vie, l'OPAH, les terrains familiaux, les aires d'accueil pour 6,6 millions d'euros, la gestion des déchets pour 13,8 millions d'euros, l'assainissement, qui est aussi en vert, puisque c'est du développement durable pour 54,8 millions d'euros. Les transports, pour 21,8 millions d'euros, en intégrant le PEI, qui était dans le budget principal, mais qui concerne bien les transports. La gestion de l'eau avec 17 millions d'euros en grande masse, et la GEPU / GEMAPI qui ont été instaurées sur cette démarche, ont été créées pendant le mandat et vont atteindre, on le verra lors de la présentation des orientations budgétaires, leur rythme de croisière avec un budget qui devient maintenant à peu près constant tous les ans.

Et puis, le dernier axe, l'attractivité, en jaune, que ce soit la culture ou l'événementiel : la culture avec les travaux de la Médiathèque, on reviendra dessus. L'événementiel avec toutes les opérations de renouvellement systématique tous les ans, avec une participation de l'Agglomération. Le sport et les loisirs avec le Boulodrome, le Stade Jean Alric, et le Centre Aquatique, pour 7,9 millions d'euros, coup parti, mais qui va être dépensé pour la plupart pour le Boulodrome en 2026. Mais ça représente quand même 7,9 millions d'euros, et le fonds de soutien aux communes, 2,7 millions d'euros. Une réalisation importante de ce mandat. Pour

l'Administration Générale, il y a l'Immeuble de la Paix, le renouvellement du matériel courant et l'acquisition des locaux de la rue Marie Maurel qui vont faire l'objet de travaux et ça représente 15,3 millions d'euros.

Ceci pour expliquer les conséquences sur l'endettement. L'endettement, sous cette mandature, a fortement augmenté, essentiellement un emprunt important qui a été réalisé sur la STEP Souleyrie, de plus de 20 millions d'euros, et donc, nous avons fortement augmenté cet endettement.

Pour autant, la capacité de désendettement consolidée est à 5,3 ans pour 2025. Et l'année dernière, nous étions à 5,7. Un ratio tout à fait satisfaisant. Après les projections 2026, l'endettement pourrait augmenter mais, on va laisser le futur exécutif prendre des décisions qui peuvent réduire ou encore augmenter cet endettement.

LE BUDGET PRINCIPAL

Le panier fiscal : les ressources 2025 du budget principal, 23,9 millions d'euros de recettes, c'est-à-dire hors dotations de l'État. On reviendra sur ces dotations. La typologie traditionnelle de présentation de ce document, c'étaient les impôts qui portent sur les ménages : il y a 10% de notre fiscalité qui porte sur les ménages, 35% qui portent sur les entreprises et en substitution à la taxe d'habitation et à la CVAE, des décisions nationales qui ont été compensées par le budget national en nous attribuant une fraction de TVA, c'est 55% de nos ressources. Ça veut dire quand même que concrètement, le panier fiscal porté par les contribuables, c'est à peu près 10% des recettes de l'Agglo, 35% des entreprises et 55% de l'Etat.

Pour les prévisions : les bases fiscales vont être revalorisées de 1% mais nous anticipons une baisse de la fiscalité économique parce que nous avons un certain nombre d'entreprises, je pense à Auchan ou Géant qui sont aujourd'hui arrêtées et qui ne verseront pas de CFE en 2026. C'est j'espère, une disposition temporaire, mais en tout cas, ça impacte de manière significative nos recettes, pour plus de 200 000 euros quand même, donc ce n'est pas neutre. La baisse de la DGF, moins 5% sur la dotation de compensation. Une ressource TVA qui nous avait été vendue comme étant dynamique, mais, comme pour le département, de la même façon, cette stabilité, voire cette régression, puisque c'est lié à la progression du PIB, avec une croissance de 1%, la TVA n'augmente pas autant que ce qu'on nous avait promis. Et puis une baisse de 25% de la compensation sur les locaux industriels, ce qui se traduit donc sur les ressources.

Ces rectangles tels qu'ils vous sont présentés, traduisent une baisse prévisionnelle de ces recettes de 600 000 euros sur le panier fiscal d'Aurillac Agglo. C'est fait avec prudence mais aussi avec réalisme, donc je pense que nous aurons cette baisse de recettes sachant quand même que nous avons une estimation là aussi qu'on souhaite pessimiste. Mais la dotation d'intercommunalité qui est évaluée à 2 096 000 euros donc on reporte ce qu'on a perçu l'année d'avant. La DGF compensation qui va baisser de toute façon de 5% et le FPIC, où on connaîtra le montant, qui n'a pas progressé l'année dernière, et qui a même régressé. Cette baisse des dotations de l'État, ce sera certainement la participation des collectivités à réduire la dette. On peut estimer qu'on va perdre à peu près 10%, sur le montant total, ce qui expliquera une partie des 600 000 euros que nous anticipons dans la baisse des recettes de notre Collectivité. Ça reste quand même un effort, que ce soit dans les différentes Collectivités que je rencontre, important, qui va être porté sur les collectivités territoriales, que ce soit le Département, l'Intercommunalité et les Communes. Je pense que 2026 ne va pas être une année facile, quelles que soient les équipes en place, pour accompagner la baisse des ressources de l'État, puisque ça reste une ressource qui était fixe. Les dotations, mais aussi la fraction de TVA, qui est directement indexée sur le PIB, et ça a été maintenu, mais une dotation, on sait tous qu'elle est susceptible de baisser, et que les efforts budgétaires vont être répartis, je crois, sur 5 milliards d'euros tel que c'était prévu sur les Collectivités et je pense qu'on n'en fera pas l'économie une fois que le budget sera voté sous forme d'accord à l'Assemblée Nationale ou par 49.3. Donc, il y

aura nécessairement des restrictions à venir et je pense que l'avenir sera complexe pour toutes les collectivités.

Sur les dépenses, c'est la partie où nous avons une relative maîtrise, mais relative, simplement. Sur les dépenses permanentes, sur les charges courantes, le fameux compte 011, on sera diligent, et nous avons prévu une quasi-stagnation de ces dépenses. Sur la masse salariale, l'augmentation, elle est d'ores et déjà inscrite par la loi de finances de l'année dernière. La CNRACL va augmenter de 3 points, le GVT bien évidemment, et puis, il y a la part employeur de la Mutuelle Santé qui va rentrer pleinement en fonctionnement et nous aurons aussi des recrutements. Sur cette masse salariale, il y aura certainement une augmentation qu'on peut estimer à 1 ou 2% finalement. Mais ce sera là aussi une augmentation qu'il va falloir appréhender avec beaucoup de prudence.

Et puis, sur le niveau des participations, pour la troisième ligne importante de charges sur le budget principal, nous aurons des participations aux satellites, que ce soit les budgets annexes que nous accompagnons, et puis notamment les DSP où nous avons une participation à prévoir. Tout ça pour vous dire que l'avenir va être compliqué, pour autant on ne perd pas espoir, et puis l'objectif c'est de maintenir un niveau d'épargne brut satisfaisant pour pouvoir aborder le prochain projet de territoire qui va être rédigé par les nouvelles équipes.

Dans les coups partis, il y a des opérations que je vais vous présenter et qui seront nécessairement inscrites sur le budget principal 2026. Toujours la nomenclature couleur, chère à Christian POULHES.

Le jaune, l'attractivité, il suffit de se rappeler : sur les grands événements, nous allons avoir le même budget que précédemment, à peu près 836 000 euros en 2025, ça ne devrait pas beaucoup bouger. Il y aura simplement à rajouter la participation au Tour de France. Puis les travaux du Boulodrome qui seront inscrits dans le budget 2026 pour un coût global de 3 850 000 euros. Sur le terrain Jean Alric, là aussi c'est un coup de 2,75 millions euros sur le budget 2026, avec à ce jour, 210 000 euros de financement de la Région, 103 000 euros du Conseil Départemental. Nous attendons la DETR qui a été sollicitée, et, d'après le Sénateur SAUTAREL, la Région viendra à hauteur de 200 000 euros complémentaires sur l'année 2026. Il me l'a attesté, donc je répète ce qu'il m'a dit. Sur l'attractivité, toujours, les travaux d'étanchéité du toit du Prisme pour 238 000 euros, c'est une estimation, mais ces travaux seront absolument nécessaires. Et sur le fonds de soutien aux communes, là c'est plutôt du cadre de vie et du développement durable. Nous avons accordé sur cette ligne-là aux 24 communes de l'Agglomération 1,25 M€, je pense que le prochain projet de territoire devrait aussi valider cette démarche. En tout cas, il y a des restes à réaliser qui vont s'inscrire sur l'année 2026, sur cette ligne-là.

Toujours sur le cadre de vie, la rénovation du quartier de Marmiers, c'est un versement de la Communauté d'Agglomération au profit de Cantal Habitat pour les travaux, notamment de reconstruction de ce quartier, qui a été quand même une belle opération de réhabilitation d'un quartier avec des fragilités sociales et je crois qu'on peut être collectivement fier du travail fait par Cantal Habitat, par la ville d'Aurillac et le service de la politique de la ville de l'Agglomération pour encadrer ces réalisations parce que ça coûte cher mais je pense que c'est porteur de sens sur la société que l'on souhaite léguer à nos enfants. Réinventons Marmiers, c'est vraiment ce qui s'est passé.

Sur la politique du cadre de vie, il y aura un soutien aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat, c'est une OPAH qui se terminera en 2027. Les crédits se consomment de façon régulière, et à la satisfaction des porteurs de projets, et surtout à la satisfaction du résultat global qui a permis de faire sortir de vacance des appartements qui étaient insalubres et qui ont été rénovés. C'est à peu près 200 logements qui ont été rénovés dans le cadre de ces OPAH. C'étaient des appartements qui n'étaient pas loués, c'est intéressant en matière de sobriété foncière et surtout pour reconstruire la ville sur la ville. Ces réhabilitations, s'il avait fallu

construire un lotissement, vous pouvez mesurer le montant qui serait nécessaire pour créer l'équivalent de 200 logements. Au bas mot, on a économisé 3 zones de construction, que ce soit sur la ville d'Aurillac comme sur les autres communes. L'OPAH, elle est à l'échelle de l'Agglo, et toutes les communes, ou en tout cas la majeure partie des habitants des communes, ont profité de cette opération.

I. LANTUEJOUL- Je peux peut-être juste dire un mot par rapport à ça, puisque lundi, j'ai eu l'occasion de visiter deux réalisations qui se terminent sur Arpajon. Au global huit logements, une qualité de prestation formidable, une maison notamment qui était vraiment abandonnée depuis plus de vingt ans, qui a complètement changé d'aspect, avec deux appartements fabuleux, et un autre en plein centre-bourg où six logements ont été faits donc là aussi, c'était une maison qui était inhabitée depuis très longtemps et vraiment des prestations de qualité, de très beaux logements qui seront donc mis à la location très prochainement.

M. LE PRESIDENT- C'est bien le but de ces OPAH et en tout cas une satisfaction globale pour la sobriété foncière que ça induit et de par l'extension foncière qui aurait été induite en ayant à créer des lotissements pour satisfaire les 200 familles qui vont loger dans ces logements.

Sur la politique développement durable, la ligne qui sera prévue au budget sur la GEMAPI, je l'ai dit tout à l'heure, c'est en vitesse de croisière, avec un plan pluriannuel adossé notamment à l'Agence de l'Eau, des opérations d'entretien des ruisseaux et puis les eaux pluviales aussi. Pour l'année 2026, ce programme pluriannuel peut être évalué à 800 000 euros pour la GEMAPI et 500 000 euros pour la GEPU, donc les eaux de pluies urbaines.

Toujours dans le cadre de vie, nous aurons la construction de 3 terrains familiaux sur 2026, des terrains qui ont été acquis pour 103 000 €. Sur ces terrains, nous allons construire 3 logements familiaux pour répondre à l'engagement que nous avons pris pour diminuer la capacité de l'aire des Dinandiers et transformer ces habitants de l'aire des Dinandiers en sédentaires. Ces terrains familiaux seront construits en 2026.

Toujours sur le développement durable, nous avons le fonds de soutien à la mise en œuvre du Schéma des Pistes Cyclables, 150 000 euros par an, et un projet qui porte sur 4 ans, 2026-2029. Nous aurons certainement une sollicitation pour 150 000 euros en 2026, et puis pour nos successeurs. Les équipes en place auront à honorer cet engagement de participer, encore une fois, non pas sur toutes les pistes cyclables, mais bien sur les pistes cyclables qui relèvent du Schéma Communautaire des Pistes Cyclables, qui sont des axes du déplacement du quotidien.

Sur le Bimby Bunti, une opération qu'on avait eu du mal à décider mais qui nous a surpris, puisqu'il y a eu 60 demandes de rendez-vous au salon de l'habitat, 60 personnes intéressées, et il y a eu, à ce jour, 30 projets accompagnés. Ça concerne un grand nombre de communes, peut-être pas toutes les communes, mais là aussi, on pensait que c'était plutôt le centre urbain qui en profiterait et ce n'est pas forcément le cas. C'est la mission du Bimby Bunti d'accompagner les propriétaires dans une démarche d'étude. Après, ils basculent sur le projet, la réalisation concrète de l'opération, et c'est la limite de l'opération. Après ils doivent rencontrer leur maîtrise d'œuvre à eux, pour réaliser les travaux. Il y a un effet de levier à ces opérations, parce que ce travail de réflexion, ils savent très bien l'accompagner et ils font des propositions semble-t-il très satisfaisantes. Après il appartient au propriétaire de dérouler la réalisation concrète. C'est une démarche intéressante et là aussi sobriété foncière induite ça peut être vraiment intéressant par rapport à des parcours de vie qui souhaitent densifier et réutiliser une parcelle, par exemple.

La révision du PLUi-H, c'est une somme importante, parce que là on a mis 600 000 euros sur 2026. Ce sont des travaux très lourds en charge financière, très peu accompagnés par les partenaires traditionnels, en tout cas, la réduction des crédits fait qu'on va supporter la majorité de la charge et surtout un gros investissement des équipes futures puisque chaque commune aura des réflexions à mener sur les zones U, sur les zones A, sur tout ce qui fait la stratégie de

développement et d'accompagnement de la vie du projet communal. Un document à la fois important puisqu'on a pu le mesurer dans les difficultés que nous pouvions avoir à satisfaire les demandes, notamment de terrain à bâtir, donc c'est une réflexion qu'il faut savoir mener judicieusement et de manière réaliste, puisque les réserves foncières et la rétention foncière, quand c'est classé U, ce sont des terrains qui ne sont pas disponibles pour les transactions et ça crée des tensions.

Sur les travaux du cadre de vie et donc toujours développement durable, nous avons, tout à l'heure, validé en Bureau Communautaire les marchés qui ont été attribués dans le cadre de ces travaux. Il reste encore 2 lots infructueux, on est bien en dessous de l'enveloppe pour l'instant, mais bon, l'enveloppe est prévue pour réaliser ces travaux, donc j'en ai parlé tout à l'heure. En tout cas, ça reste une enveloppe raisonnable pour de la réhabilitation dans ces locaux administratifs. Il y a les bâtiments administratifs, ça on les connaît, par contre, il y a la rue Marie Maurel. Ce sera la DSI mutualisée avec la ville d'Aurillac qui sera installée dans ces locaux.

Sur l'installation des caméras, sur les entrées de ville, un budget global de 500 000 euros qui est réparti sur deux tranches, 24 caméras qui vont être installées aux entrées de ville, sur les axes, que ce soit en zone police ou gendarmerie, sur les axes principaux d'accès à la ville, au centre urbain. 12 caméras seront installées en 2026 et 12 caméras en 2027. C'est significativement important parce que contrairement au milieu urbain, le wifi n'est pas toujours disponible donc il y a des travaux importants de génie civil qui doivent être réalisés pour installer ces caméras.

Sur le point suivant, c'est la rénovation du local de la SPA, 130 000 euros, avec des travaux qui maintenant pressent sur cette structure.

Dans le cadre de l'activité économique, nous maintenons la ligne de 50 000 euros pour l'aide à l'immobilier d'entreprise. Je rappelle que cette aide est nécessaire pour que la Région puisse enclencher une aide supplémentaire pour l'agrandissement pour une aide à l'immobilier qui permet de dépasser certains seuils.

Et puis nous avons une aide aux entreprises artisanales, je vous le rappelle, ce dispositif que nous avons été amené à créer pour accompagner les entreprises artisanales qui souhaitent demander des fonds soit Région soit surtout le LEADER puisque le Syndicat Mixte d'attractivité qui devait verser le complément n'a pas eu l'habilitation économique donc les EPCI répondent pour pouvoir mobiliser les fonds LEADER. On a mis une ligne de 100 000 euros qui n'a pas fait l'objet, à ma connaissance, de beaucoup de demandes. On les validera au prochain Conseil.

Ensuite, nous avons le PEM2i, je le rappelle. Là aussi, nous avons une ligne qui est à disposition de cette structure, et nous avons alors financé deux postes. Un poste pour le PEM2i Entreprises qui a bénéficié justement de fonds LEADER, de fonds d'Aurillac Agglo et des fonds des entreprises. Nous avons permis, avec ce soutien à l'innovation dans nos lignes, de financer ce poste et puis nous avons aussi financé une partie du poste de la chargée de mission du PEM2i, la personne qui est en charge de cette opération et puis nous avons participé au financement du Symposium qui s'est déroulé début décembre au Centre des Congrès et qui a été un succès scientifique. C'est une ligne importante et à laquelle je suis très attaché puisque je considère que c'est l'avenir de notre territoire, c'est le Michelin du développement de notre territoire, donc il ne faut pas le louper, et il faut répondre présent aux entreprises, mais aussi à l'Université, aux organismes de formation, et faciliter le développement de cette structure.

LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets de l'eau et de l'assainissement

Sur les budgets annexes, pour l'eau et l'assainissement : la consommation d'eau potable en 2025 a été de 2,9 millions m³, des charges fixes importantes et en augmentation puisqu'il y a eu la mise en service de la STEP Souleyrie, en partie compensées par la vente de biogaz. Les tarifs 2026, nous avons, lors du précédent Conseil, décidé l'augmentation de 2,90% pour l'eau et de 3,93% pour l'assainissement. Enfin, un fort pic d'endettement sur l'assainissement lié à l'investissement de la STEP Souleyrie. Lors de la discussion que nous avons eue sur les tarifs, je vous rappelle qu'il y avait une programmation des travaux, notamment dans les communes, sur les réseaux, qui représente un montant important de ces travaux.

Sur les programmes Eau, nous avons 6 millions d'euros. Là, vous avez l'exemple de la chambre à vannes de Clavières. Nous avons aussi des fonds prévus pour les déclarations d'utilité publique pour les zones de périmètre de captage (210 000 euros), l'interconnexion de VEZAC avec le grand réseau qui rentre pour 300 000 euros dans ce budget. Mais, ce que je disais tout à l'heure sur les différentes communes, nous avons l'accompagnement des travaux de voirie pour créer les réseaux d'assainissement et d'eau, en l'occurrence pour l'eau, c'est 2,7 millions euros qui sont prévus de réalisation sur le budget 2026 (1,9 millions euros de charges directement 2026 et 800 000 euros de report).

Sur le budget Assainissement, il y a l'acquisition d'un camion caméra pour 300 000 euros.

Mais aussi : la réhabilitation du réseau d'assainissement et la construction de la STEP de VEZAC pour 1 225 000 €. Nous avons aussi les diagnostics permanents, mais là, ce n'est pas aussi important. Et puis, nous avons le Schéma Directeur d'Assainissement (le SDA), qui est budgété pour 650 000 euros. C'est une exigence de l'État et de l'Agence de l'Eau. Sur l'ombrière, enfin sur le parking de Souleyrie, nous poursuivons la réalisation d'une ombrière pour être parfaitement vertueux du point de vue de l'environnement puisque ce site produit déjà du biogaz et nous avons eu de très bonnes surprises sur la facturation et les recettes qui ont été réalisées sur 2025. Et là, l'ombrière permettrait de rendre ce site autonome totalement en matière d'électricité, de l'autoconsommation pour la STEP.

Ensuite, sur l'assainissement, nous avons aussi différents travaux d'assainissement sur les communes, c'est un budget d'un 1,8 M€, vous avez la liste des communes qui font l'objet de ces travaux d'assainissement, donc adduction et assainissement, pour des montants très significatifs et qui sont des réalisations importantes justement pour répondre aux exigences de rénovation des réseaux mais aussi d'installation pour pouvoir connecter à la fois l'assainissement et l'adduction d'eau aux nouvelles constructions. Un travail important qui se fait dans l'ombre mais qui est absolument indispensable et qui représente des montants très conséquents de dépenses pour Aurillac Agglo.

Au total, le budget d'investissement en matière d'assainissement est de 5,7 M€.

Le budget du TDMA

Sur les TDMA, un gros dossier qui est permanent, un sujet essentiel pour notre collectivité, avec le choix politique qui a été fait de maintenir le taux de TEOM au même niveau, tout en absorbant une augmentation de la TGAP, qui est une taxe qui nous est imposée par l'État. Elle passe de 65 euros en 2025 pour la tonne à enfouir à 72 euros, c'est un montant significatif d'augmentation et une progression sur cette taxe qui augmente d'année en année notamment sur l'enfouissement. Sur l'incinération, elle reste raisonnable mais sur l'enfouissement, on a pris cette augmentation. C'est un mécanisme qui se veut vertueux, puisqu'on nous aide dans les travaux de mise en place, que ce soit de la collecte mais c'est prélevé sur le contribuable. Au final, c'est le contribuable

qui paye cette taxe dans la TEOM. Nous allons poursuivre la mise en œuvre des regroupements des bacs et le déploiement des nouvelles colonnes, et puis, nous aurons à prévoir une hausse des prix des prestations externes, puisque nous voyons, encore une fois, les difficultés que nous avons à transférer les tonnages, que ce soit sur Saint-Jean-Lagineste ou sur le VALTOM. Et puis la disparition de Montech progressivement.

Sur ce budget, nous avons prévu un programme de 4,6 M€, ce sera le renouvellement du matériel, les camions, les colonnes d'apport volontaire, les logiciels, donc c'est le déploiement des colonnes d'apport volontaire qui sont installées sur notre territoire, donc 4,6 millions d'euros sur les colonnes et les camions.

Le Budget des Campings

Sur les campings, il est à prévoir une hausse des charges des ressources humaines, mais un maintien de la subvention versée par le budget principal. Pour mémoire, c'était 80 000 euros en 2025. Sur ce budget, nous avons une augmentation des recettes de location, puisque le camping, notamment de l'Ombrade, fonctionne à 100% maintenant. Il y a aussi des travaux prévus sur le camping de Jussac, et des travaux prévus sur le camping de la Cère avec la maison du gardien et la réfection de 5 mobil-homes. Je regarde Marilyne MONTEILLET qui est en charge de ce dossier, et qui permettra de répondre à une demande qui évolue dans les campings, autour de mobil-homes, plutôt que de tentes légères.

Le Budget des Transports

Sur les transports, alors, un premier point de satisfaction, c'est le versement mobilité qui progresse. Il est versé par les entreprises, et est au taux de 6%. Pour votre information, il est de 0,6% versé sur les salaires. Les premiers contributeurs, ce sont les collectivités, je le rappelle puisque ce sont les premiers employeurs avec l'hôpital. Le versement 2025 s'est élevé à 3 360 000 euros donc c'est un signe de progression de la masse salariale globale des entreprises ou établissements de plus de 11 salariés. Pour mémoire, nous avions 3 250 000 euros en 2024 donc une progression de 110 000 euros sur ce poste. Si on divise 110 000 euros par 0,06, ça fait presque 2 millions de progression de base. Sur les transports, une recette commerciale en hausse aussi, et puis un maintien de la participation du budget principal pour soutenir notamment la STABUS dans les exigences que nous avons sur la politique de transport, notamment urbain et périurbain et en zone rurale.

Dans les dépenses qui sont programmées, il y aura le renouvellement des véhicules et du parc de vélos. Le parc de vélos, c'est 20 000 euros, c'est un budget régulier tous les ans, et puis sur les véhicules, nous aurons à ce budget 885 000 €, des reports de 585 000 € du budget 2025 et 300 000 € de nouvelles dépenses du budget 2026. Sur le local de la STABUS, il sera installé des panneaux photovoltaïques pour un montant de 300 000 euros. Là aussi, un travail qui correspond à la volonté de privilégier l'autoconsommation sur la production d'électricité.

Le Budget de l'Aéroport

Point suivant dans les budgets à venir, l'aéroport, c'est une liaison d'aménagement du territoire. On en est tous convaincus, elle est indispensable pour notamment les activités économiques. Un concours financier là aussi indispensable du budget principal et de l'Agglo comme du Département, et puis une légère baisse du nombre de passagers, je l'ai dit tout à l'heure. En 2025, nous avons eu 1 000 passagers de moins qu'en 2024, mais quand même un point de satisfaction ou d'optimisme, c'est que le quatrième trimestre où nous avons rejoint la fréquentation du quatrième trimestre 2024. Ce n'est pas une baisse qui semble structurelle, mais plutôt un retour à la normale.

Sur le budget, nous aurons en investissement des études de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'aérogare et du bâtiment. Il est budgété sur cette étude, au-delà d'autres travaux, 700 000 euros, sur cette programmation, cette étude de maîtrise d'œuvre en partenariat bien évidemment avec le Département où nous allons travailler de concert comme nous l'avons toujours fait dans l'intérêt du territoire. Puis nous aurons aussi une réflexion pour l'acquisition de terrain qui nous permettrait d'agrandir la piste d'atterrissage, il est budgété sur ce budget un investissement de 150 000 € pour pouvoir répondre à l'opportunité que nous pourrions avoir d'acquérir ce terrain qui nous permettrait d'agrandir la piste de 190 mètres. Je parle sous le contrôle de David, pour répondre peut-être à des avions de taille différente ou de motorisation différente.

Le Budget du Centre Aquatique

Le point suivant, c'est le Centre Aquatique : c'est une petite ligne (35 000 €), mais une réflexion quand même importante pour l'avenir, pour le prochain mandat, de savoir si nous adaptons l'équipement puisque ce Centre Aquatique, c'est un succès populaire, en fréquentation, un outil indispensable pour notre territoire, pour le savoir nager, enfin tout ce qui va autour de ce Centre Aquatique. Je pense qu'il y aura une réflexion à avoir, parce qu'il y a à la fois la rénovation du bâtiment actuel avec certains travaux qui s'imposeront et puis une réflexion sur les nouveaux équipements qui pourraient être accueillis sur ce Centre Aquatique. Et peut-être un intérêt fort à ce qu'il y ait une période d'été qui puisse être avec des bassins utilisables et aussi sur le sport santé bien-être qui recueille vraiment un succès réel et qui correspond aux besoins de tous les habitants du territoire de l'Agglo.

Le Budget des Zones d'Activités Economiques

Sur les zones d'activités économiques : il y a eu un important travail qui a été fait sur ce mandat, de réflexion pour répondre avec une vision stratégique de ces zones d'activités. A la fois une réflexion sur les zones d'activités de proximité, l'exemple de la zone d'activité d'Esmolès est un parfait exemple. Saint-Paul-des-Landes et Jussac sont aussi des zones d'activités qui sont tout à fait pertinentes parce qu'on constate que souvent les artisans souhaitent rester dans leurs communes et je pense que beaucoup de communes vont être amenées à réfléchir sur ces sujets-là dans l'avenir, et comme c'est une compétence obligatoire de la Communauté d'Agglomération, il convient d'y répondre. Mais l'étude qui a été faite dans ce cadre-là a été aussi de réfléchir à de nouvelles zones d'activités, avec notamment les zones d'activités autour des 4 chemins, autour du Parapluie, autour du site de Tronquières. Sur ce périmètre, il y a des propositions qui devront être intégrées dans le PLUi-H et qui permettront de porter de nouvelles activités pour répondre aux besoins des entreprises et surtout de répondre à des besoins de développement avec notamment des ciblage sur ces zones d'activités, avec la volonté que nous ayons une approche pertinente, mais aussi structurée de ces développements. Alors je n'ai pas cité la zone de Branviel, qui aussi est une zone d'activités artisanales, quelques hectares, mais les petits ruisseaux font les grandes rivières, donc ça fera partie des zones d'activités qui pourront être portées par les communes avec l'accompagnement d'Aurillac Agglo.

Voilà ce que je souhaitais dire dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires. C'est un débat, donc vous avez la parole et puis si vous avez des observations ou des questions ou des remarques. Monsieur POULHES.

C. POULHES- Merci Président. Moi ce que je voulais souligner ce soir, c'est un peu le point de départ du diaporama, c'est-à-dire ce qu'a représenté en termes d'investissement l'Agglomération au cours des six années du mandat. Et d'ailleurs, les 38 millions d'euros de 2026 font partie intégrante des 161 millions d'euros du mandat. Il faudra confirmer le 23 février les orientations pour que tout ce que Pierre vient d'annoncer soit engagé. Si on a pu faire ça, je pense que c'est une œuvre collective. Pour ma part, c'est comme ça que je l'ai ressenti. Et si cette œuvre collective a pu se vivre, c'est parce qu'on avait sûrement, pour une des toutes

premières fois, posé les choses dans ce fameux projet de territoire qui a fait consensus et qu'on a finalement déroulé. Moi, je voulais simplement dire ça ce soir.

M. LE PRESIDENT- Merci Christian. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Oui, Sébastien.

S. PRAT- Oui, merci Monsieur le Président. Il faudra que les collectivités tiennent bon, évidemment, pour l'avenir, se donnent les moyens de tenir bon. Alors le versement de mobilité à 6%, moi j'ai les yeux qui pétillaient, si vous voulez, quels moyens pour les transports avec 6% au lieu de 0,6 ? Et qu'on nous donne les moyens puisque, vous l'avez dit dans votre rapport introductif, mais nous sommes face à un choix de l'Etat qui préfère augmenter les budgets de l'armement et militaire alors qu'on sait pertinemment que la paix n'arrivera pas au bout des canons et qu'il faudra un jour la faire au lieu de donner des moyens financiers aux collectivités, pour des services publics qui sont quand même très utiles mais que nous avons de plus en plus du mal à assumer, de par ces baisses des dépenses publiques. Et je souhaite un très bon courage aux candidates et aux candidats aux élections municipales qui promettent des baisses d'impôts notamment de taxes foncières, qui sont souvent les mêmes dont le mouvement d'idées soutient la hausse de la taxe foncière au niveau national, qui impacte nos populations, qui sont aussi les mêmes qui nous expliquent que l'Etat doit faire des économies et donc poussons le débat et au lieu de dire « on va baisser les impôts locaux », dire et annoncer publiquement, quel service public de l'Agglomération ou de la commune, ces candidates et candidats vont supprimer, ces services publics qui sont très utiles aux populations et qui vont le devenir de plus en plus.

M. LE PRESIDENT- Merci Sébastien. Y a-t-il d'autres prises de parole ? La parole n'est pas frustrée, c'est un débat. Vous pouvez aussi dire que vous êtes contents. Je clôture le débat ? Oui ?

P. MARIOU- C'est juste pour mettre un peu d'animation, mais on a pu voir que le Prisme qui est récent, nécessite malgré tout 238 000 euros pour refaire l'étanchéité. Qu'est-ce qui s'est passé ? Et quel âge a-t-il, ce Prisme ? D'où l'intérêt de ne pas faire que des grandes manifestations dans le Prisme, mais d'avoir des systèmes d'aménagement qui reçoivent des petites manifestations.

M. LE PRESIDENT- Oui, oui, j'avoue. Ma réflexion par rapport à ça, c'est une réflexion que je me suis faite et que j'ai partagée avec la Direction Générale. C'est qu'on a un patrimoine, qui est récent, tout en étant vieux. Le Boulodrome, typiquement, c'était 1995, et il n'était plus du tout conforme. On avait construit ce Boulodrome qui, en tout cas, était un plus à l'époque, et il a fallu le rénover, le déconstruire complètement. Le Prisme, je pense que ça devait être le mandat avant que je sois élu, je dirais 2006 ou 2008. 2007 peut-être l'inauguration. Donc, typiquement, dans les services de l'Agglo, il faudra que nous ayons un service entretien du patrimoine. Parce que c'est vrai qu'on a tendance à dire, c'est neuf. Mais comme dans nos communes, moi, à la ville d'Aurillac, j'ai le même phénomène, si on n'a pas un service entretien des bâtiments et qui fait tous les bâtiments tous les ans, eh bien on se retrouve à avoir des dépenses énormes. Je citerai l'exemple des églises, qui sont la caricature de ces investissements et qui nous coûtent très cher dans les communes. L'église de Notre Dame aux Neiges, le toit a été refait, c'était Alain CALMETTE qui l'avait refait et maintenant il faut refaire le clocher. Il faut entretenir au fur et à mesure ce patrimoine et il sera important que l'équipe future prévoie un service entretien des bâtiments dédié aux grands équipements, parce que quand on n'entretient pas, et bien on a des dépenses. Alors là ce sont des dépenses d'étanchéité, on sait que les bâtiments sont particulièrement modernes, et ils ont des problèmes d'étanchéité, mais il faut les entretenir et bannir les toits terrasse parce que je pense que notamment l'exemple du cinéma est caricatural aussi. Je pense qu'il y a un enjeu et quand on réfléchit les investissements, il ne faut pas trop écouter les architectes. Il faut avoir du bon sens pour réfléchir après sur l'entretien, il n'y a pas que la beauté du bâtiment. On pourrait dire la même chose sur le stade Jean Alric. Ce n'est pas foutu, c'est 238 000 €. Le bâtiment, il a dû coûter plusieurs millions d'euros.

Pas d'autres questions ? Je clôture ce débat d'orientations budgétaires. Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 8.

Je passe à la délibération suivante qui est le règlement du transport à la demande et c'est Sébastien Prat qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 9 : TRANSPORTS / REGLEMENT TRANSPORT A LA DEMANDE

Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT

(Présentation de documents sur écran)

S. PRAT- Merci. C'est pour valider le règlement intérieur qui prévoit la réservation 48 heures à l'avance et l'abandon et la suppression de la course 24 heures à l'avance mais c'est pour faire surtout un point sur ce TAD qui est nouveau. Nous avons convenu en Commission Transports puis en Bureau Communautaire, au regard du peu de fréquentation, très minime ou du pas de fréquentation du tout d'un certain nombre de lignes périurbaines et de profiter du renouvellement du marché de sous-traitance avec nos sous-traitants autocaristes, de mettre en place un transport à la demande sur un certain nombre de lignes, qui est d'environ une petite quarantaine de services. Ce lancement a été fait le 2 janvier 2026, c'est un lancement extrêmement difficile, voire un lancement complètement loupé puisqu'on a eu des naufragés du transport en commun, du fait d'une communication erratique, qui n'est ni du fait de l'Agglo, ni du fait de STABUS, mais du logiciel que nous avons. Il y a eu des tentatives, et on remercie la SPL STABUS pour avoir fait le nécessaire, d'avoir mis des véhicules au Pôle d'Echange Intermodal pour éviter que certains enfants, qui étaient peu nombreux mais qui étaient là, et certains actifs se retrouvent sans retour, et qui ont dû gérer des appels téléphoniques pour prendre les futures réservations. En tout cas, c'est une situation qui commence progressivement à rentrer dans l'ordre, je renouvelle, et c'était l'objet aussi de la délibération, mais comme je l'ai fait en Bureau Communautaire juste avant, et la semaine dernière, l'appel aux usagers, aux élus, à faire remonter l'ensemble des difficultés qu'il peut encore y avoir sur ce transport à la demande, pour pouvoir le modifier si besoin. En tout cas, ça montre quelque chose, c'est qu'il nous faut restructurer notre réseau. Maintenant nous avons, et c'est l'atout du projet de territoire, un Schéma Communautaire des Mobilités qui tient debout, un Schéma Cyclable que nous allons rendre à la fin du mandat. Nous savons maintenant, le mieux possible, comment les gens se déplacent, qu'est-ce qu'ils veulent, qu'est-ce qui marche, qu'est-ce qui ne marche pas. Il faut dans le mandat prochain que nous mettions les moyens et que nous arrivions à une concordance de tous les moyens de transport, notamment pour le périurbain.

M. LE PRESIDENT- Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Oui, Monsieur MARIOU.

P. MARIOU- Oui, alors, en prenant connaissance du règlement, je voulais savoir quel type de public était concerné par le TAD et par quel type de service ? Si on suit le règlement, je ne trouve que la phrase « un certain nombre de services ». Alors, quel type de services concerne le transport à la demande ? Quel public précisément ?

S. PRAT- Tout le monde sur la gamme tarifaire, et ce sont les lignes périurbaines. Je pourrais vous donner les lignes exactes, puisque nous en avons échangé en Bureau et en Commission Transports. C'étaient des lignes qui existaient, depuis un certain nombre d'années, il y avait des fréquentations très minimales, certaines lignes, enfin beaucoup de lignes étaient à zéro, c'est-à-dire qu'on faisait rouler des bus à vide. Donc ces lignes peuvent exister sur réservation à condition qu'on les réserve, sinon elles ne roulent pas systématiquement.

M. LE PRESIDENT- En fait, ce qui a été mis en place, c'est parce qu'il était choquant d'avoir des bus vides qui roulaient. On a eu un certain nombre de difficultés à régler sur le coût des transports, etc. Donc ce mandat a été quand même compliqué. Et on a souhaité mettre en place des systèmes moins onéreux de transport à la demande pour répondre à tous les publics qui

étaient déjà concernés par les lignes régulières du milieu rural. Ce transport à la demande, c'est en substitution de lignes qui existaient, et ce sont les usagers, tous les usagers qui auraient pris précédemment les lignes qui existaient qui peuvent solliciter ce transport à la demande. C'est un numéro d'appel et il y a des règles particulières, ils appellent la STABUS, 48 heures avant et le déplacement est programmé.

P. MARIOU- C'est-à-dire que c'est un complément des lignes régulières ?

M. LE PRESIDENT- Oui, c'est une alternative.

I. LANTUEJOUL- Et en fonction du nombre de passagers, ils envoient le véhicule adapté.

M. LE PRESIDENT- Mais c'est surtout des écoliers, enfin plutôt des jeunes quoi. D'où la difficulté en janvier quand il y a eu le dysfonctionnement.

S. FRECHOU- Et on rappelle qu'une réservation peut être faite sur plusieurs mois. Ce n'est pas à chaque fois qu'on nécessite une course, si on sait qu'on va prendre le car 3 soirs dans la semaine, on peut réserver 3 soirs dans la semaine sur toute l'année.

M. LE PRESIDENT- Monsieur DONEYS.

JL. DONEYS- Je voudrais faire remarquer deux choses. Je pense que le descriptif de Sébastien n'est pas tout à fait conforme à la réalité, et que, au-delà de l'information, il y a eu des problèmes de conception, puisque, je pense que le retour des gamins à 18h le soir sur une commune, ce n'était pas un bus vide qui a été supprimé sur Saint-Paul-des-Landes, et les gamins se sont retrouvés seuls au pôle multimodal. Donc je pense qu'il y a eu un petit problème de réflexion, de précipitation, et d'information des élus, parce que je pense que le vocabulaire qui a été employé a sans doute perdu les gens, et peu de gens ont vraiment compris ce qui allait se passer. Sauf, que les gamins, le soir, ils étaient tout seuls au pôle multimodal. Donc il n'y a quand même pas que des bus vides qui ont été supprimés, à mon avis.

S. PRAT- C'est pour ça que mon propos a commencé en disant que ça avait « merdé ». Ce n'était pas de fréquentation ou une fréquentation minimale. On peut se dire aussi qu'on s'est trompé. Moi je n'ai pas de problème avec ça. Surtout que je pense qu'ici tout le monde connaît l'engagement que les communistes et moi le vice-président en charge des transports ont eu pour les mobilités pendant six ans. C'est aussi pour dire qu'il faut absolument avoir une restructuration efficace de ce réseau. On met trop de rustines sur le réseau, pour tout un tas de raisons, on n'a pas pu restructurer pendant 6 ans, le PEI, la navette, maintenant le périurbain. C'est normal que les usagers soient perdus, et c'est pour ça que s'il y a des problématiques qui subsistent, et il y a peut-être eu un problème aussi quand on a fait les comptages, quand on a dit, par exemple, sur la ligne de Saint-Paul qu'il n'y en avait que 3 ou 4, peut-être qu'il y en avait plus et qu'il n'y avait pas un badge suffisant. On s'est peut-être trompé là-dessus aussi mais il faut savoir, et c'est l'objet de ma communication aussi, revenir sur les erreurs qui ont pu être faites et je l'avais dit en Bureau, pourquoi pas rebasculer certaines lignes en régulier si c'est possible et si on s'est trompé.

M. LE PRESIDENT- Oui ?

S. LACHAIZE- Juste une question par rapport à la communication. Quels vont être les supports et comment vous allez utiliser la communication pour que tous les habitants d'Aurillac Agglo aient l'info ?

S. PRAT- Il y a des boucles mail et sms sur tous les usagers réguliers du transport qui n'ont pas fonctionné. Alors, on a pu aussi, on peut le lire, on s'est peut-être trompé dans la date de mise en œuvre, on aurait pu l'anticiper un peu plus tôt.

S. LACHAIZE- Ce n'était pas ma question. Je suis désolée, je ne voulais pas parler de ce qui s'était passé, je voulais parler de ce qui va se passer maintenant, au niveau de la communication.

S. PRAT- La campagne SMS a été refaite, et a fonctionné, et on le dit là aussi pour avoir une information plus large aux populations, par le biais de notre Conseil Communautaire, et aussi aux élus présents sur le territoire, et dans les communes.

M. LE PRESIDENT- Voilà, c'est clair pour tout le monde ? Il faut rectifier le tir et réfléchir sur les lignes ou les communes où il y a peut-être plus de besoins que ce qu'on avait évalué. Les évaluations, on ne les avait pas faites au doigt mouillé, je pense qu'on avait des statistiques très précises sur la fréquentation. Et je pense que le Bureau Communautaire a parfaitement été au courant, ce n'était peut-être pas clair pour tout le monde, mais de cette évolution qui était, en tout cas, d'éviter de se faire taxer de gaspiller l'argent public en ayant des bus vides. Je rappelle que le point de départ, c'était cette problématique. Après, si on s'est trompé, il faut savoir le reconnaître et il n'y a aucun problème. Mais j'entends à ce jour que ça fonctionne de façon peut-être pas satisfaisante mais beaucoup mieux.

S. FRECHOU- Oui, ça va mieux et puis il y a eu aussi d'autres événements périphériques comme la suppression de lignes régionales qui allaient vers l'Aveyron qui ont rapatrié de la clientèle qu'on avait perdue, donc il y a eu un certain nombre de facteurs qui font que ça a, je citerai mon collègue, « Merdouillé », mais les choses sont en train de rentrer dans l'ordre, les plâtres ont été essuyés.

M. LE PRESIDENT- Très bien. Oui ? Jean-Luc ?

JL. LENTIER- Non, par rapport à tout ça, parce que moi je vous avoue que, comme un de mes collègues, je me suis fait agresser par pas mal d'administrés « oui, c'est le bordel, t'as voté un truc, et tout ça, et nos enfants », enfin, le ton est monté assez haut. Est-ce qu'on ne peut pas se servir de la presse, aussi, avoir un communiqué qu'on pourrait relayer dans nos communes par nos applications, ceux qui en ont, ou des choses comme celles-là. Je pense qu'on ne peut pas se contenter uniquement des messages sms et autres et qu'il faut une information un peu plus grand public parce que sinon ça va encore être un discours de sourds, ça va encore défiler dans les mairies. On s'est trompé, il y a eu un truc, il faut avoir l'honnêteté de le mettre dans la presse, dans le journal et passer un communiqué dans nos communes qu'on puisse le relayer. Il faut faire une information comme quoi on s'est planté quoi. C'est emmerdant mais il faut assumer.

S. PRAT- L'info a dû être envoyée aux communes et vous avez l'amende honorable du vice-président

JL. LENTIER- Non, mais je ne parle pas de diffusion. Il faut faire un article dans la presse, il faut relayer un truc qu'on met dans nos applis, on n'a rien à redescendre à nos administrés nous, il ne faut pas dire ça. Non mais, il y a eu des couacs un peu partout, donc comment on fait pour réparer, pour informer les gens ? C'est un peu la question que Sylvie LACHAIZE posait, mais tu n'as pas répondu, et ce n'est pas par le truc SMS pour les habitués qu'on a répondu, et ça va continuer à défiler dans les mairies. Il faut mettre un truc dans la Montagne.

S. PRAT- Mais alors, la presse est libre, elle fait bien ce qu'elle veut avec ses colonnes. La presse est ici, ils le diront s'ils ont envie de le dire, je pense que c'est aussi pour ça qu'on a voulu mettre cette délibération en débat pour informer le plus largement. L'information est partie aux communes, l'ensemble des élus ont été informés, les usagers sont informés correctement par SMS, voilà. Il y a eu un gros couac à l'entrée.

P. MARIOU- Sébastien, je pense qu'il y a des gens qui n'utilisent pas le réseau STABUS et qui pourraient être intéressés par le TAD. Et ceux-là, ils ne sont pas joignables par SMS, effectivement.

M. LE PRESIDENT- Je pense que nous avons des organes de communication : il y a Agglo Mag, qui est un premier organe, nous avons nos réseaux sociaux, parce que maintenant, beaucoup de gens sont sur les réseaux sociaux, et peut-être qu'il faudra mettre à disposition des municipalités des flyers qui expliquent ce qu'est le transport à la demande.

Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Dernière délibération, c'est la motion de soutien aux missions locales. Alors, ce devait être Monsieur BONHOMMET qui vous la présente, mais il n'est pas là, donc je vais m'y coller.

DÉLIBÉRATION N° 10 : ADMINISTRATION GENERALE / MOTION DE SOUTIEN AUX MISSIONS LOCALES

Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER

(Présentation de documents sur écran)

M. LE PRESIDENT- Il y a eu une demande des missions locales nationales, puisqu'il y a une inquiétude sur ces missions locales, qui sont fortement interrogées dans le cadre budgétaire national sur leurs missions, peut-être avec en sous-marin une fusion de ces missions locales avec France Travail, qui est aujourd'hui le référent, qui centralise tous les services de l'emploi. Alors la mission des missions locales, c'est une spécialisation de cette structure sur les jeunes de 16 à 25 ans, qui ont un accompagnement pas uniquement sur l'emploi, mais un accompagnement plus large sur la personne du jeune, puisqu'il y a à la fois des réflexions sur le transport, sur l'emploi, mais aussi sur la santé, le logement. Tout ce qui fait parfois des obstacles à l'émancipation, voire au travail de ces jeunes, donc c'est un savoir-faire très particulier, qui est exercé par ces missions locales. Il nous a été demandé dans le cadre des missions locales nationales de voter une motion de soutien à ces mêmes missions locales pour affirmer l'attachement des territoires à ce dispositif de proximité, qui permet de travailler au plus près des jeunes et particulièrement des plus fragiles. Je vous sou mets cette motion. Vous l'avez dans vos documents. Est-ce qu'il y a des observations ou des questions déjà sur ces missions ? Oui.

P. MARIOU- Il y en a une sur Aurillac, mais avant d'apporter son soutien, est-ce qu'il y a un bilan qualitatif de ce qu'ils apportent réellement aux jeunes ?

M. LE PRESIDENT- Oui, mais tous les ans. Il y a deux missions locales sur le département : il y en a une sur Saint-Flour, qui fait le même travail que la mission locale de l'arrondissement d'Aurillac, parce qu'ils ne travaillent pas que sur Aurillac. C'est 23 lieux qui sont répartis sur l'ensemble du département, puisque ces services sont rendus à l'ensemble des jeunes de 16 à 25 ans du département. Et le bilan, il est produit à l'Assemblée Générale, qui s'est passée dans les locaux de la mission locale d'Aurillac, avec des jeunes présents qui témoignaient de l'accompagnement. Ça a été une assemblée où on parlait beaucoup plus que quand il n'y avait pas les jeunes puisque c'était un échange d'expériences et on a pu mesurer vraiment l'importance et la façon dont ces jeunes vivaient favorablement cet accompagnement. Alors là, je n'ai pas les chiffres en tête.

I. LANTUEJOUL- Oui, effectivement, je vais peut-être rebondir par rapport à ça, puisque je siège au Conseil d'Administration, donc je vais peut-être prendre la parole. Alors, effectivement, on a

eu au dernier Conseil d'Administration des jeunes qui ont témoigné de l'accompagnement qui leur est apporté, l'accompagnement de proximité à tous les niveaux. Des jeunes qui ont changé de vie, vraiment. Il y a vraiment une plus-value et alors effectivement, moi je n'ai pas non plus les chiffres en tête de l'accompagnement total sur le département mais on ne peut pas revenir sur le travail qui est fait auprès de ces jeunes. Je crois qu'il n'y a pas de doute. Alors, après, si c'est remis en question au niveau national, malheureusement là on peut simplement amener un soutien mais on n'ira pas au-delà. Mais sinon je pense que par rapport à France Travail, la prise en charge est nettement meilleure.

M. LE PRESIDENT- Plus adaptée. Je vais le faire de mémoire, mais je pense que c'est à peu près 200 jeunes qui sont traités sur la mission locale d'Aurillac.

G. PRADAL- Je cherchais les chiffres là, mais je n'arrive pas à les retrouver, je ne suis pas assez doué. Non, mais c'est un rôle important pour les jeunes, si jamais il y avait vraiment des soucis pour les missions locales, ce serait une catastrophe au niveau social. Toutes ces structures-là, si on les sabre financièrement, moi je ne sais pas, je suis un peu triste, parce que si vraiment il y a des soucis, ce que ça apporte aux jeunes et à l'ensemble de l'emploi, ça donne de l'avenir aux jeunes, c'est important. Ils travaillent énormément, ce sont des choses qu'on ne devrait pas laisser mourir quoi, ce rôle est très important pour tout le monde, c'est pour nos jeunes.

JL. LENTIER- Au dernier Conseil d'Administration de l'AMF, on a aussi approuvé à l'unanimité la motion de soutien.

M. LE PRESIDENT- Stéphane.

S. FRECHOU- Oui, simplement, ça fait 30 ans maintenant que je m'occupe d'insertion et de protection de l'enfance, donc je peux témoigner que c'est un rôle pivot indispensable. Alors, je ne reprendrai pas les mots de mon collègue de droite qui est un peu pessimiste. Il est hors de question de laisser mourir, mais seulement on fragilise, et en fragilisant ces structures qui sont associatives et qui s'occupent de l'émancipation des jeunes depuis plus de 40 ans, on fragilise l'émancipation de tous les enfants. On ne peut pas traiter les 16-25 ans comme on traite les plus matures à France Travail. Il y a un savoir-faire différent, Monsieur le Président l'a dit, il y a une prise en charge globale et structurelle, et je crois que, malheureusement, sur les conseils qui vont suivre, on aura des motions de soutien à apporter à d'autres structures associatives sur d'autres secteurs, indispensables pour nos territoires fragiles. Aujourd'hui, c'est la jeunesse, demain, c'est peut-être le CEREMA... Il faut qu'on soit très vigilants parce que ce qui nous permet de tenir debout sur nos territoires est grignoté jour après jour budgétairement. Donc il faudra faire très attention.

G. PRADAL- On travaille vraiment à la dentelle qui est faite pour chaque personne accompagnée au niveau de la santé, de tout l'environnement que des gens ont besoin pour pouvoir se sortir de la misère où ils sont. C'est la même chose pour l'AFAPCA, des structures comme ça, des gens en ont vraiment besoin sur le territoire.

P. MARIOU- Juste ma question n'avait pas pour objet de remettre en cause, mais par méconnaissance de l'activité des missions locales, j'ai préféré poser la question.

M. LE PRESIDENT- Mais c'est une sage décision et c'est tout à fait normal. Oui, Madame BRUEL.

N. BRUEL- Alors, juste, j'ai trouvé les chiffres, mais de 2024. La mission locale d'Aurillac a accompagné 1 293 jeunes, dont 463 primo-accueillis. Ça c'était en 2024.

M. LE PRESIDENT- Ce sont toutes les visites.

G. PRADAL – Ce sont les bons chiffres parce que c'est l'Assemblée Générale qui prenait 2024. Ceux de 2025 on les aura en 2026.

M. LE PRÉSIDENT- Et je vous rappelle que nous contribuons au financement de la mission locale.

G. PRADAL- Oui, 184 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT- 184 000 euros. Donc, vous avez compris que les missions locales sont utiles. Y a-t-il des oppositions ? Non.
Des abstentions ? Non.
Je considère qu'on la vote. Merci.
C'était la dernière délibération.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, DU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Décisions prises depuis le dernier Conseil du 1^{er} décembre 2025

Y a des décisions du bureau qui vous sont jointes. Y a-t-il des questions par rapport à ces décisions ? Non.

La Conseil Communautaire prend acte du compte-rendu des décisions.

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

Je vous souhaite une bonne soirée et puis à demain soir pour un certain nombre d'entre vous j'espère, même la totalité, allez !

La séance est levée à 20h30.

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de Séance,

Christian POULHES